

AR PREFECTURE

016-200054047-20161215-2016_12_15_22-DE
Reçu le 25/01/2017

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit : mars 2017, pour une durée d'un mois
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2017

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve ce plan de financement
- Sollicite une aide financière au titre du Soutien à l'Initiative Locale (SIL)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 25 janvier 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

